

**Tout Personnel****Décembre 2012 – N°103**

## Compte rendu du CTC du 06 décembre 2012

En ouverture, à l'instar de l'Allemagne auprès de la Grèce, le DG nous vend l'austérité. L'ONF clôturera l'année avec un déficit estimé à 30 M€, grâce à un soutien exceptionnel de l'Etat de 40 M€ cash qui nous évite le pire... Dans un contexte du marché du bois fortement dégradé, l'élaboration du budget 2013 s'avère difficile. D'ores et déjà, le DG annonce que ce seront les travaux d'infrastructures routières en FD qui seront reportés.

Le Snu pose clairement la question de la pertinence du modèle économique de l'ONF et réaffirme sa position de transformer l'EPIC en EPA.

Bonne nouvelle : le DG a formé un groupe de travail réunissant la fine fleur de la direction centrale pour réfléchir sur la possibilité donnée aux personnels de base d'effectuer directement des achats de moins de 200 €. La piste du moment : ouvrir un compte chez l'épicier du village et le payer tous les trimestres. Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'évolution de la réflexion dans les années à venir...

### Point 1 : approbation du procès-verbal du 27/09/12

Vote pour à l'unanimité.

### Point 2 : projet de mise en œuvre de la diminution d'effectifs

Le DG nous représente pour vote son projet à l'identique (voir tout personnel n°100), aucunes des remarques que nous avons formulées lors du précédent CTC n'ont été prises en compte. Le vote a été unanimement contre. Un CTC est reconvoqué le 20 décembre pour qu'il puisse passer en force son projet.

Inutile de s'attarder sur la forme du document le fond nous suffit : 743 suppressions de postes en majorité de terrain (administratifs ou techniques) sans remise en cause de l'organisationnel. Ce seul argument suffit à rejeter le projet en bloc.

### Point 3 : Suite de l'Audit Socio -Organisationnel (ASO).

Le DG nous dit que les travaux sont en cours. La synthèse des groupes de travail et les retours des réunions de restitutions seront remis aux OS au cours du mois de janvier

Nous faisons lecture d'une déclaration (diffusée Tout Personnel n°102) qui explique comment depuis 2002, les différentes politiques managériales ont abouti au mal être généralisé.

Nous réaffirmons que les pistes proposées par le DG n'agiront en rien sur les causes du malaise social et que nous exigeons une remise en cause des suppressions d'effectifs et de l'organisation actuelle.

Sa réponse est claire : il ne souhaite pas rediscuter de l'organisation et ne veut pas revenir sur les suppressions de postes. Pour le reste, il se prétend ouvert à tout...

#### Motion

Le CTC estime que les suppressions de postes envisagées constituent, selon les termes de l'art. 55 du décret du 28 juin 2011 relatif à la constitution des CHS-CT :

- « un projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité » et « les conditions de travail »,
- Un projet présentant « un risque grave.

Par conséquent, le CTC demande la saisine du CCHS-CT afin de lancer une expertise relative aux conséquences du plan de diminution d'effectifs sur la santé des personnels, conformément aux dispositions des articles R-4614-6 et suivants du Code du travail.

*Votée à l'unanimité*

### Point 4 : Transfert des pépinières de l'état à l'ONF.

Le ministère de l'agriculture, dans le cadre de sa politique de réduction des charges, projette de transférer les pépinières d'Etat de Guéméné- Penfao (Pays-de-Loire), Peyrat-le-Château (Limousin) et Aix-les-Milles (PACA). Ces pépinières sont dédiées entièrement à la recherche et à la conservation des espèces et du patrimoine génétique. Le projet prévoit le transfert de 22 personnes de différents statuts dans le cadre d'une Mission d'Intérêt Générale évaluée à 1,4 M € par an.

Le SNUPFEN soulève les problèmes posés par l'absence de garantie sur la pérennité du financement (une convention cadre pour une courte durée de 4 ans) et par le futur statut des personnels techniques de catégorie C qui seront placés en Position Normale d'Activité au sein du pôle R&D de l'ONF.

Comme nous n'avons pas eu d'informations plus précises et qu'il s'est avéré que la décision du transfert pour le 1<sup>er</sup> janvier était déjà actée, notre vote a été un vote de défiance opposé au projet.

La CGT a elle aussi voté contre, FO-SNPA, SNAF et la CGC se sont abstenus. Ce projet est validé.

Espérons de ne pas avoir hérité d'une énième «danseuse» à l'ONF.

### **Point 5 : Plan de formation 2013**

La prise en compte de quelques remarques formulées lors des comités fop (entre autres possible ouverture de quelques sessions techniques aux administratifs) ne suffit pas à valider un projet en retrait/2012 sur l'ensemble des grandes lignes : tant financièrement (- 4.55 %) qu'en nombre d'heures de formation programmées.

Les besoins exprimés par les directions centrales, DT et la prise en compte des entretiens de formation étaient de l'ordre de 450 000 heures. Les arbitrages rendus prévoient 325 000 heures. Le maintien de l'effort de formation annoncé n'est pas exact. Concernant l'adaptation à l'emploi, pas de précisions sur qui seront les 115 stagiaires annoncés (alors que 145 avaient été programmés). Aucune préparation aux concours pour l'accès dans les corps de secrétaires administratifs et des attachés administratifs ; dans le cadre des grands projets, rien d'ambitieux n'est prévu en S.S.T., et cela malgré les résultats de l'ASO et de l'importance que le DG souhaitait y apporter. Quant aux réseaux, l'informatique est en augmentation (nécessité de former des spécialistes aux nouvelles applications –qui fonctionnent si bien – et l'accent est mis sur les grands comptes. La réduction concerne essentiellement les réseaux naturalistes et Natura 2000. Enfin, les guides national et territoriaux sont également touchés. Nous vous laisserons apprécier.

VOTE : POUR : SNPA et SNPT FO – ABST : UNSA-SNAF et CONTRE : CGT et SNUPFEN Solidaires.

### **Point 6 : Projet de décret relatif au Nouvel Espace Statutaire B technique (NES B)**

Nos observations et avis sont recueillis sur le projet de décret de création d'un corps unique de Techniciens Supérieurs Forestiers regroupant l'ensemble des personnels de catégorie B technique de l'Office (pour les 2 600 TOF et 600 TSF).

Le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 prévoit la création de ce corps à trois grades et un recrutement à deux niveaux : au premier grade (diplômes de niveau bac) et au deuxième grade (diplômes de niveau BTS) : les domaines concernés seront définis par arrêtés du ministre.

Nous revendiquons un recrutement unique au premier grade, en effet, ceci aurait pu permettre à chacun de dérouler une carrière linéaire.

Pour nous la création d'un corps unique de forestier reste l'occasion inespérée d'abandonner le principe « un métier = un grade » en permettant au plus grand nombre de dérouler une carrière sur les trois grades pour tous les métiers.

Cela permettrait également de supprimer les barrières entre les différents métiers de forestiers. Ce projet, qui a déjà intégré les avis techniques des différents ministères, est prêt, s'il recueille un avis favorable du CTC, à partir dans les méandres du Conseil d'Etat pour validation et signature par les ministres concernés.

Toutes nos revendications n'ont pas été prises en compte mais afin de ne repousser la signature de ce texte, nous nous sommes abstenus au moment du vote.

Le SNU insiste auprès du DG pour que la direction fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que le dossier sorte maintenant au plus vite.

VOTE : Abstention SNAF-UNSA, SNUPFEN-SOLIDAIRES

POUR : SNTF/ FO, SNPA/FO et CGC. Et CONTRE : CGT.

### Point 7 : Décret sur la déprecarisation

La loi du 12 mars 2012 a ouvert la possibilité d'être titularisés aux contractuels de droit public de l'ONF. Le projet de décret présenté en séance fixe les conditions pour appliquer les dispositifs de cette loi à l'ONF et les corps pouvant en bénéficier (corps interministériels : Adjoints Administratifs, Secrétaires Administratifs et Attachés Administratifs ainsi que les corps techniques ayant un recrutement externe (TO – TSF et IAE pour le Ministère). La discussion a porté sur le rythme de ces intégrations pour les années à venir. Mais nous n'avons pas eu d'information précise à ce sujet. Le DG souhaitant utiliser ce dispositif pour aller le plus loin possible. Pour le Snupfen, tous les personnels qui le souhaitent et s'inscriront au concours doivent pouvoir être titularisés. Nous déplorons par contre que l'information individuelle prévue par la circulaire d'application n'ait pas encore été transmise à tous les personnels concernés. Elle aurait dû être transmise avant les réunions d'information programmées par DT.

Vote : CONTRE : CGT – POUR : toutes les autres organisations syndicales.

### Point 8 : Projet de note de service relative au classement de postes A et de TSF :

Un premier projet nous avait déjà été proposé au mois de juillet, face à la bronca des OS devant un texte inacceptable sur le fond et mal rédigé, l'Administration avait, penaude, retiré son texte pour revoir sa copie. Une nouvelle version nous est présentée en séance. Sont concernés 2200 postes de TSF /CATE/Attaché Administratif/IAE /IPEF. Les postes classés 4 et au-delà ne sont pas concernés par cette note. La direction a souhaité refondre complètement le système afin de tenir compte des évolutions des postes. Au final, c'est près de 21% (**soient 460 postes**) qui vont évoluer. Favorablement pour 18 % des intéressés et négativement pour 3 % d'entre eux; en dehors des UT et des agences travaux, les critères de classement sont toujours aussi flous.

Le SNUPFEN a, dès le départ, dénoncé le principe même du classement de poste, source d'inégalité entre les personnes. Pour mémoire, ce classement nous a été imposé en 2005 pour les catégories A et pour les TSF, alors que réglementairement, seuls les postes de catégorie A avaient vocation à l'être.

De même, nous déplorons que ce classement proposé reste, hors UT et agences travaux, un classement lié à la personne et non pas au poste en lui-même. Pour preuve, la phrase : « certains postes stratégiques, tenus par des agents dont l'expertise est reconnue sont classés A3. Ce classement pourra être revu à la baisse en cas de départ du titulaire ».

Compte tenu de la situation financière de l'établissement, nous nous sommes interrogés sur l'insistance à reclasser certains postes. Le coût global de cette mesure est estimé à environ 750 000 €. A l'heure où on nous demande de réduire les dépenses partout, nous restons perplexes quant au message que cela renvoie aux personnels ! Et surtout aux personnels C administratifs que l'on continue à laisser sur la touche.

Après une discussion houleuse, le vote partagé des syndicats catégoriels traduit bien le clivage engendré par cette mesure au sein de notre communauté de travail.

Résultat : 1 voix pour : EFA-CGC

2 abstentions : SNTF-FO et SNPA-FO

7 voix contre : SNAF-UNSA / CGT / SNUPFEN -SOLIDAIRES

### Point 9 : Situation comparée des rémunérations des fonctionnaires et des contractuels

Les chiffres des rémunérations présentés ne permettent pas de faire une analyse objective de la situation. Tout au plus, on peut dire que la progression des salaires des contractuels est loin d'être linéaire. Un autre élément, mais qui n'est pas une surprise, est l'inflation du nombre de contractuels à l'Office.